

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 27.03.2025  
Convocation faite  
Le 13.03.2025

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
**Séance du 19 mars 2025**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M<sup>me</sup> Peggy BOLOTTI (représentante de M. Fabien PRIGNON), MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Délibération  
N°2025-03-048

Absence de mutualisation  
du CDG 08 avec d'autres  
CDG dans le cadre des  
procédures d'appels  
d'offres relatives à la  
protection sociale  
complémentaire (annexe)

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (représenté par M<sup>me</sup> Peggy BOLOTTI), M<sup>me</sup> Magali CAPLET (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Jean GUION (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Par courrier du 24 décembre 2024, nous nous sommes étonnés, auprès du CDG 08, que ce dernier n'ait pas cherché à mutualiser, avec d'autres CDG, la procédure d'appel d'offres pour le contrat collectif d'assurance Prévoyance (volet 1 : garantie maintien de salaire) comme d'autres CDG avaient pu le faire.

Nous avons donc suggéré au CDG 08 de se regrouper avec un ou plusieurs autres centres de gestion pour la prochaine consultation pour le volet 2 : « Complémentaire Santé » de la Protection Sociale Complémentaire, et ainsi permettre de faire baisser les tarifs.

Nous avons réceptionné, par courrier du 10 janvier 2025, la réponse du CDG 08 que vous trouverez en annexe. Dans cette réponse, le CDG affirme, qu'en ce qui concerne la prévoyance, une mutualisation n'aboutirait pas à faire baisser les tarifs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

\* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

